VILLE D'ORANGE

VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

SERVICE PÔLE JURIDIQUE ET MARCHÉS PUBLICS
N°DC_612_2026

OBJET : RÉVISION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ALPHONSE DAUDET

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026 ;

Vu la délibération n° 209_2026 du Conseil Municipal d'Orange du 27 mars 2026 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire notamment en matière de fixation des tarifs d'une manière générale de l'utilisation des équipements et des services publics ;

Vu l'arrêté municipal n°506/2010 en date du 17 mai fixant les tarifs applicables à la mise à disposition de la salle Alphonse DAUDET ;

Considérant que, depuis 2010, les tarifs n'ont fait l'objet d'aucune révision et les dépenses supportées par la Ville pour assurer le fonctionnement et la conservation de cet équipement ont évolué de manière significative, notamment en matière d'entretien, de maintenance, de nettoyage, de consommations énergétiques, d'assurances et, plus généralement, de charges nécessaires à son bon fonctionnement ;

Considérant que l'absence de revalorisation des tarifs depuis plus de quinze années a progressivement entraîné un décalage entre les tarifs acquittés par les utilisateurs et les coûts effectivement supportés par la collectivité pour la mise à disposition et l'entretien de la salle ;

Considérant qu'il convient, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, d'adapter les tarifs afin que la participation financière des utilisateurs soit davantage en adéquation avec les coûts de fonctionnement et d'entretien de l'équipement ;

Considérant que cette actualisation tarifaire intervient après une période particulièrement longue sans révision des tarifs et qu'elle vise à prendre en compte l'évolution générale des charges supportées par la collectivité depuis 2010 ;

Considérant qu'il convient toutefois de maintenir une tarification différenciée permettant de tenir compte de la nature des utilisateurs et des manifestations organisées, notamment pour les associations et organismes locaux ;

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder à une révision des tarifs de mise à disposition de la salle Alphonse Daudet ;

- DÉCIDE -

Article 1 : Ladite décision abroge l'arrêté municipale n° 506/2010 du 17 mai 2010.

Article 2 : Les nouveaux tarifs applicables à la mise à disposition de la salle Alphonse Daudet sont fixés conformément au tableau ci-annexé.

Article 3 : Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1er octobre 2026. Ils seront applicables à toute nouvelle réservation ou mise à disposition de la salle Alphonse Daudet effectuée à compter de cette date.

Article 4 : Le Maire et le Comptable public assignataire du SGC de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera transmise au représentant de l'État et publiée au registre des décisions.

Article 6 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire
Jean-Dominique ARTAUD

Orange, le 01 OCT. 2026

MAIRIE D'ORANGE * VAUCLUSE * AFFAIRES JURIDIQUES

Transmis par voie électronique
en Préfecture le :
01 OCT. 2026
MAIRIE D'ORANGE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 084-218400877-20261001-DC_612_2026-AU

SALLE ALPHONSE DAUDET

TARIFS A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2026

DÉSIGNATIONS	TARIFS
Manifestations organisées ou co-organisées par la ville d'Orange	Gratuit
Associations locales à but non lucratif	1 gratuité par année civile
Parti politique	250,00 €
Associations locales – Comités d'entreprise locaux – Organismes publics locaux	
Petite salle	
1er jour	400,00 €
Jours suivants	250,00 €
Grande salle	
1er jour	700,00 €
Jours suivants	400,00 €
Les deux salles	
1er jour	900,00 €
Jours suivants	600,00 €
Entreprises locales	
Petite salle	
1er jour	600,00 €
Jours suivants	400,00 €
Grande salle	
1er jour	800,00 €
Jours suivants	600,00 €
Les deux salles	
1er jour	1 000,00 €
Jours suivants	600,00 €
Entreprises non locales	
Petite salle	
1er jour	1 000,00 €
Jours suivants	600,00 €
Grande salle	
1er jour	1 200,00 €
Jours suivants	900,00 €
Les deux salles	
1er jour	1 500,00 €
Jours suivants	1 000,00 €
Frais de prestation son et lumière avec présence d'un sonorisateur	2 000,00 €
Acompte	200,00 €
Dépôt de garantie	
Location d'une ou deux salles	2 000,00 €
Location Espace Traiteur	500,00 €
Dédit de réservation	500,00 €